
Le rôle des propriétaires privés dans la mise en patrimoine des grottes ornées de Nouvelle-Aquitaine

Sylvie Grenet*¹

¹Direction générale des patrimoines – Ministère de la Culture et de la Communication – 182 rue Saint Honoré, 75001 Paris, France

Résumé

Sur les 178 grottes et abris ornés paléolithiques comptabilisés par le Centre National de Préhistoire pour la métropole, seulement 34 % sont dans le domaine public, État et collectivités territoriales compris. Le reste appartient à des propriétaires privés, qui ont ainsi la tâche de gérer un, voire plusieurs sites aux fonctionnalités et significations multiples, à la fois biens personnels ou familiaux, biens collectif de la Nation, dotés d'une hyper valorisation symbolique, et porteurs d'espoirs quant à une possible valorisation des économies territoriales. Cette communication se propose d'étudier le rôle des propriétaires de grottes ornées de Nouvelle-Aquitaine (vallée de la Vézère principalement) dans la mise en patrimoine des sites, et les stratégies de valorisation adoptées par eux. Elle présentera les premiers résultats d'une enquête de terrain sur l'appropriation et la transmission du patrimoine préhistorique, menée en 2017 et 2018 dans le cadre d'une HDR d'anthropologie à l'Université d'Aix-Marseille, et en partenariat avec le Pôle International de Préhistoire, auprès de propriétaires de grottes ornées dans la région Nouvelle-Aquitaine. Trois points seront abordés : le rôle et le positionnement, économique et symbolique, des personnes ou des familles en charge des sites ; les stratégies d'ajustements entre valeur patrimoniale, valeur monétaire et valeur scientifique dans les logiques de transmission et de valorisation ; et les relations qu'entretiennent ces familles ou entrepreneurs individuels avec les entités chargées des stratégies de développement régional.

Mots-Clés: Nouvelle, Aquitaine, anthropologie culturelle, patrimoine, valorisation du territoire, propriétaires de grottes ornées

*Intervenant